


Orientation d'Aménagement et de Programmation Zone AU « Route du Saugeon » - 0,83 ha




Formes urbaines

 Pavillons individuels

 Pavillons jumelés


Accès et déplacements

 Accès

 Desserte interne

 Cheminements piétons

Intégration paysagère

 Noue paysagère

Formes urbaines

La densité minimale à respecter est de 12 logements à l'hectare (voirie, espaces publics et équipements inclus). Des pavillons jumelés ou du petit collectif peuvent être prévus en entrée de zone. La mixité des formes d'habitat est recherchée : des pavillons individuels seront plutôt construits en bordure de zone.

Accès et déplacement

L'accès se fait par la rue du Saugeon. La desserte se fait par un bouclage avec le secteur située en bas de la zone. Il convient d'assurer un cheminement piétons en cohabitation avec la rue, par des trottoirs ou accotements.

Gestion des eaux pluviales

La voirie sera accompagnée d'une noue paysagère participant à la fois à la qualité des espaces publics et à la collecte et infiltration des eaux de voirie.